

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 2024-04 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'OUTILS EXTÉRIEURS ÉLECTRIQUES

---

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 12 mars 2024, le **règlement 2024-04 établissant un programme de subvention pour l'achat d'outils extérieurs électriques.**

**QUE** ce règlement entre en vigueur le 13 mars 2024.

**QUE** le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

**Donné à Beauharnois, ce 13 mars 2024.**



Sandra Boulanger, greffière